

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 mai 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3969-2016, Phase 1.

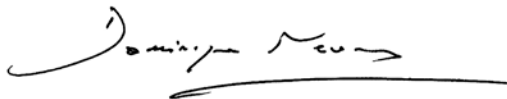
Cause annuelle de *Gazifère inc.* : Phase 1 – Rapport annuel 2015.

Demande de renseignements no.1 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3969-2016, PHASE 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À GAZIFÈRE INC.

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

A. **RAPPORT ANNUEL 2015 DU PGEÉ**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0045, GI-10, Document 1, pages 6 à 9 : secteur sociocommunautaire.**
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0046, GI-10, Document 1.1, page 1.**

Demande(s) :

- a) Comme Gazifère le mentionne dans la référence i :**

Depuis son introduction dans l'offre de programmes de Gazifère, en 2011, les efforts pour favoriser la participation de la clientèle à faible revenu à la réalisation d'économies d'énergie ont été nombreux.

Nous remarquons au tableau de la référence **ii**, qu'il n'y a eu aucun participant aux programmes mis en place pour les ménages à faible revenus. Ne croyez-vous pas qu'une étude de marché pour analyser cet état de fait serait toute indiquée plutôt que de continuer à espérer que les mêmes offrent ne donnent pas les mêmes résultats lors des années futures ? Une telle étude de marché est-elle envisagée ou Gazifère la considérerait-elle souhaitable ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0045, GI-10, Document 1, page 126 à 9 : chaudière à condensation.

Demande(s) :

- a) Pour quelles raisons introduisez-vous **dans le cadre de la fermeture des livres** la révision des économies unitaires élaborées par la firme Dunsky ? Nous ne critiquons pas nécessairement ce choix réglementaire (nous réservons notre jugement à cet égard) mais nous vous invitons à le justifier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Référence(s) :

- a) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0048, GI-10, Document 2, page 5.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les résultats montrés de 0.00456 m³/Btu/h pour les chaudières de moins de 300 kBtu/h et de 0.00609 m³/Btu/h pour celles d'au moins 300 kBtu/h. résultent respectivement d'une efficacité standard de 81 % et de 78 % (tel que décrit à la note 8 de cette même page) et non des efficacités standards de 82 % et de 80 % respectivement mentionnées précédemment dans le texte.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Pièce B-0055, GI-10, Document 3, page 11.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0048, GI-10, Document 2, page 8.

Demande(s) :

- a) À la référence **i**, Econoler établit le gain unitaire par thermostat à 104 m³ alors qu'à la référence **ii**, vous établissez ce gain à 170 m³. Comment expliquez-vous la différence ? Veuillez rectifier au besoin.

B. ALLOCATION ENTRE LES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES ET NON RÉGLEMENTÉES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0008, GI-2, Document 1, page 1, lignes 11-Amortissement et 12-«Taxes municipales et autres» :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pour quelles raisons la ligne « taxes municipales et autres » est complètement assumée par les activités réglementées alors que de l'amortissement donc des actifs sont transférés à des activités non réglementées ? Veuillez rectifier au besoin.

C. ANALYSE COMPARATIVE DES VENTES ET DE LA CLIENTÈLE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0010, GI-2, Document 1.2, page 1, ligne 26 :

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous que le gain de 1 client sur 13 au secteur industriel représente un gain de 6,4% ? N'est-ce pas plutôt 7,7% ?
- b) L'explication est peut-être liée au fait de tenir compte du nombre de mois où le nouveau client est présent ?

D. INDICES DE PERFORMANCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0031, GI-20, Document 1.5.1, page 4, Section 9 :

Demande(s) :

- a) Ne considérez-vous pas que les taux de réponse puissent être qualifiés de faibles à 20 % et encore plus à 13 % ?
-